



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 décembre 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 30 novembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, , Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Eric Alagon a donné pouvoir à Michaël Quernez
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cindy Le Hen
David Le Doussal a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Géraldine Guet
Christophe Couic a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h45

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

3. INTEGRATION DE LA COMMUNE D'ARZANO DANS LE SITER : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Exposé :

Par délibération en date du 6 octobre 2016, le Comité Syndical du SITER a approuvé l'intégration de la commune d'ARZANO en son sein.

Les communes membres du SITER sont appelées à délibérer dans les trois mois qui suivent la notification de cette intégration.

Passé ce délai, sans décision de leur part, leur décision sera considérée comme favorable.

Seules les communes dont la population représente plus de 20% de la population totale du syndicat doivent obligatoirement délibérer. La Ville de Quimperlé étant dans cette situation, le Conseil municipal doit émettre un avis sur cette intégration.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'intégration de la commune d'Arzano dans le SITER à compter du 1^{er} janvier 2017.

Avis favorable de la commission finances et évaluation des politiques publiques et administration générale du 29 novembre 2016

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.